MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement récurrent garderie scolaire, restauration scolaire, EMMDT, centre de loisirs / vacances, maison de l'enfance, séjour court, classe d'environnement, mini stage sportif, école de sport

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Régie Enfance et Loisirs à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Régie Enfance et Loisirs.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR43777482102

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Régie Enfance et Loisirs Ville de Petit-Quevilly Adresse : Place Henri Barbusse B.P. 202 Code postal : 76141 Ville : Petit-Quevilly Cedex Pays : France
Code famille (inscrit sur votre facture) :	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent sur l'ensemble des activités de la facture

Attention : Si vous utilisez d'autres modes de paiement participatif de type CESU, BTL, AVEL, vous ne pouvez pas être en prélèvement automatique.

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Régie Enfance et Loisirs. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec La Régie Enfance et Loisirs.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.